

The press review

8-20 October 2013

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournis à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

National news



paperJam.lu Publié le 11.10.2013 16:45

Sécurité

Skype et les espions: la CNPD enquête

La Commission de protection des données, au Luxembourg, a un dossier ouvert sur Skype, dans le cadre du scandale des écoutes par la NSA.

Par : Véronique Pujol / Publié par paperJam.lu

Mis à jour : 14.10.2013 9:48



Skype est-il aussi transparent et clair que ses bâtiments à Clausen?

(Photo: Olivier Minaire / archives)

Le quotidien britannique The Guardian affirme, dans son édition de vendredi 11 octobre, que la Commission nationale de protection des données nominatives à Luxembourg a ouvert une enquête sur l'opérateur de communications sur internet Skype (qui a son siège social au Luxembourg).

L'opérateur est suspecté d'avoir donné un coup de main à l'agence de sécurité américaine, la NSA, pour espionner les communications. En juillet, l'hebdomadaire d'Letzebuenger Land

avait été le premier à annoncer l'ouverture de l'enquête, mais cette information était passée relativement inaperçue.

Skype, écrit le journal, fait l'objet d'une enquête par la commission de protection des données au sujet de craintes sur son implication secrète et de sa complicité avec la NSA dans le programme d'espionnage systématique Prism.

Gérard Lommel confirme l'enquête

La filiale de Microsoft pourrait faire l'objet de sanctions pénales et administratives, poursuit le quotidien. Sanctions pénales? Tout dépendra de l'issue des investigations menées par la CNPD, qui est une autorité administrative, sans aucune compétence sur le plan pénal. Toujours est-il que si le dossier était concluant, la commission pourrait être amenée à saisir la justice.

Gérard Lommel, le président de la CNPD, a confirmé au Guardian qu'une enquête était en cours. Il n'a pas souhaité, de ce fait, commenter davantage cette affaire.

L'hypothèse d'une plainte paraît tout de même assez incertaine, compte tenu de l'indulgence dont a bénéficié jusqu'à présent Skype de la part des autorités grand-ducales.

Un outil prisé

Ainsi, la justice luxembourgeoise n'a-t-elle jamais été en mesure d'obtenir de la part de l'opérateur (qui n'est pas considéré comme un opérateur de télécommunication au sens propre et ne tombe pas sous la surveillance de l'Institut luxembourgeois de régulation) ses codes secrets de son logiciel afin de pouvoir décrypter les communications peer-to-peer, c'est-à-dire d'ordinateur à ordinateur, dans le cadre de la lutte contre la criminalité.

Le logiciel Skype, précisément parce qu'il avait la réputation de ne pas pouvoir être écoutable, est présenté comme un des outils préférés des délinquants. 97 milliards d'informations auraient été capturées et stockées par Prism en violation des lois sur la protection de la vie privée, selon un document révélé par Der Spiegel.

Le gouvernement luxembourgeois avait indiqué récemment dans un document parlementaire qu'il n'y avait pas eu d'incidence du programme Prism ni d'interférence de la NSA au Luxembourg.

169 enquêtes pour blanchiment en 2012

La cellule de renseignement financier du ministère de la Justice a ouvert 169 enquêtes pour blanchiment d'argent, indique-t-elle dans son rapport annuel 2012. 87 dossiers ont abouti à une condamnation.



Photo: Shutterstock

"En 2012, la CRF a ouvert 11.423 nouveaux dossiers. 342 dossiers de procédure pénale ont résulté de l'analyse opérée par la CRF. Parmi ces dossiers, 169 furent ouverts du chef de blanchiment. Les juridictions répressives ont pris 87 décisions définitives de condamnation du chef de blanchiment.", indique-t-elle dans un communiqué en soulignant la hausse du nombre de cas à traiter. De 2011 à 2012, le nombre de dossiers a augmenté de 32%, principalement sur la base de soupçons de professionnels.

L'impact lié à une banque électronique représente 85% de ces nouveaux dossiers, indique le rapport.

27 de ces 11.423 dossiers portent sur des soupçons de financement du terrorisme, sur la base des listes de personnes ou d'entités suspectes diffusées par les autorités internationales.

En 2012, 58 demandes d'entraide judiciaire internationale de faits qualifiés par l'autorité requérante de blanchiment ont été validées par les autorités.

Le faux, l'usage de faux, l'escroquerie ou la tentative d'escroquerie, l'abus de confiance, l'abus de biens sociaux, ainsi que la banqueroute sont les tendances les plus pertinentes de ce rapport annuel. Une conséquence de l'entrée en vigueur de la loi du 17 juillet 2008 qui a élargi le champ des infractions primaires notamment aux infractions susvisées et de la crise financière qui s'est répercutée sur l'économie depuis 2008.

La CRF est sous la direction d'un procureur d'Etat adjoint composée de 5 magistrats (dont 2 à mi-temps), de 5 analystes et d'un secrétariat de 5 personnes (dont une à mi-temps).

Un officier de police judiciaire assiste la CRF comme officier de liaison pour ses activités de renseignement financier.

MAMER: GILLES ROTH (CSV)
18. Oktober 2013 04:35

Schwere Vorwürfe gegen Bürgermeister

Der Mamer Bürgermeister Gilles Roth hat entschieden, im Rahmen des Allgemeinen Bebauungsplans ein größeres Areal nicht zu bebauen, sondern dieses in eine landwirtschaftliche Zone umzuklassieren.



Mamer: Gilles Roth (CSV)

Das Grundstück befindet sich ausgerechnet hinter dem Haus von Gilles Roth. Doch damit nicht genug. Rat Jemp Weydert („déli gréng“) erhebt weitere schwere Vorwürfe gegen den CSV- Bürgermeister, die sich folgendermaßen resümieren lassen: Hat Gilles Roth den Gemeinderat belogen?

Jemp Weydert erwähnt in diesem Zusammenhang den Antrag auf Verlängerung einer Kreditlinie über vier Millionen Euro, die dazu dienen soll, staatliche Subsidien vorzufinanzieren.

Vorspielen falscher Tatsachen

Eine erste Kreditlinie in Höhe von drei Millionen Euro war da bereits an die Gemeinde ausgezahlt worden. Die zweite Kreditlinie wurde vom zuständigen Ministerium zurückgewiesen mit der Begründung, dass diese denselben Zwecken dienen sollte wie die erste, was nicht zulässig ist. Jemp Weydert wirft dem Bürgermeister, der zugleich Finanzschöffe ist, vor, er habe den Gemeinderat darüber nicht in Kenntnis gesetzt und es habe sich um ein Vorspielen falscher Tatsachen gehandelt. Weydert selbst habe sich bei Beamten aus dem Innenministerium und beim Distriktskommissar informiert. Die Beamten hätten geantwortet: „Hei weess jidderee Bescheed.“ Darüber hinaus soll es noch weitere Infrastrukturtaxen geben, die die Gemeinde zwar verrechnet habe, die jedoch noch nicht vom Gemeinderat

abgesegnet worden seien.

Jemp Weydert meint, es sei offensichtlich, dass vor den Wahlen nichts ans Tageslicht kommen sollte. Heute wird er anlässlich der Gemeinderatssitzung dem Bürgermeister einige Fragen stellen, um Klarheit zu schaffen. Diese Gemeinderatssitzung ist Weydert zufolge nur einberufen worden, weil vier Gemeinderäte dies beantragt hätten.

„Nëmmen d'Spëtz vum Äisbiërg“

In Artikel 12 des Gemeindegesetzes steht, dass mindestens eine Gemeinderatssitzung binnen drei Monaten abgehalten werden muss. Diese Frist läuft heute ab. Laut Weydert habe Gilles Roth diese Frist bereits vor zwei Jahren nicht eingehalten. „Den Här Roth mécht monter viru mat sengen Drohungen an Erpressungen. Dat hei ass menger Meenung no nëmmen d'Spëtz vum Äisbiërg“, so Weydert abschließend. (pha/Tageblatt.lu)

International/regional news

**LA
TRIBUNE**

Transparence des élus : non, la France n'est pas à l'avant-garde



Les Sages de la rue Cambon ont approuvé la majorité des lois sur la transparence des élus. Ce qui place la France à l'avant-garde en la matière, selon Alain Vidalies, le ministre en charge des relations avec le Parlement. En fait, ce n'est pas si évident que ça. Explications.

Mounia Van de Castele | 10/10/2013, 11:28 - 918 mots

Les Sages de la rue Cambon ont approuvé la majorité des lois sur la transparence des élus. Ce qui place la France à l'avant-garde en la matière, selon Alain Vidalies, le ministre en charge des Relations avec le Parlement. Pourtant la transparence des parlementaires est déjà de mise ailleurs en Europe et dans le monde.

Sur le même sujet

Les élus à la loupe. Le Conseil constitutionnel a validé l'essentiel des lois sur la transparence de la vie publique mercredi. Ministres et parlementaires français devront désormais publier leurs déclarations d'intérêts et de patrimoines.

Globalement, les juges du Palais Royal ont estimé que "*tout ou presque*" était constitutionnel dans les textes votés par le parlement le 17 septembre, [après le scandale de l'affaire Cahuzac](#).

Les Sages ont toutefois corrigé certains points. Ainsi les élus ne seront pas obligés de divulguer les activités professionnelles des parents et enfants, au nom du principe du respect de la vie privée. Mais ils devront déclarer celles de leurs conjoints.

Une avancée considérable pour la France...

Un grand pas pour la France en matière de transparence donc. Cette législation "*aura des conséquences importantes*" et "*permettra de réhabiliter la vie politique*", s'est d'ailleurs réjoui le chef de l'Etat en Conseil des ministres.

Elle "*place la France au premier rang*" et "*à l'avant-garde*" des démocraties en Europe, a assuré pour sa part son ministre des relations avec le Parlement Alain Vidalies.

"*A l'avant-garde*", vraiment ? Pas si l'on en croit [un rapport inédit publié par Transparency International](#), d'après lequel la France et la Slovénie étaient en 2010 les seuls pays d'Europe dans lesquels les déclarations de patrimoine et les déclarations d'intérêts des parlementaires n'étaient pas (encore) rendues publiques.

Ainsi selon l'étude comparative réalisée par la Commission pour la transparence financière de la vie politique, dans bon nombre de pays, les élus sont déjà sommés de publier leurs déclarations de revenus depuis plusieurs années. Tour d'horizon.

...à la traîne en Europe et dans le monde

En Italie, par exemple, les ministres ainsi que les parlementaires doivent déclarer chaque année leur patrimoine et leurs revenus. Des déclarations que tout citoyen peut consulter, pourvu qu'il soit inscrit sur les listes électorales.

Les conditions sont un peu différentes en **Allemagne**. Les élus du Bundestag doivent en effet mettre en ligne sur le site Internet du Parlement la déclaration de leurs intérêts financiers et de leurs revenus secondaires si ceux-ci excèdent 10 000 euros par an, ainsi que les dons d'argent et cadeaux si leur montant est supérieur à 5 000 euros par an.

C'est un peu plus opaque en **Belgique**, dans la mesure où la Cour des comptes recueille les déclarations de patrimoines des principaux élus et hauts fonctionnaires, mais celles-ci restent confidentielles et "conservées sous pli fermé". Et pour ceux qui n'auraient pas déposé leur déclaration, la législation prévoit une amende de 100 à 1.000 euros.

En Croatie, les responsables politiques (le Président de la République, les ministres, les principaux élus des collectivités locales et des agences gouvernementales) sont tenus de publier leur déclaration de patrimoine sur le site de la commission chargée de la prévention des conflits d'intérêts. Celle-ci prévoit des sanctions pour les élus qui manqueraient à leur devoir de transparence.

Le cas de la **Suède** est particulier. Il n'y a certes aucune règle écrite contraignante, [explique Transparency International](#). Mais les conflits d'intérêts passent mal. Et même si les ministres et responsables incriminés démissionnent, [leur image est atteinte à jamais](#). Il existe donc un principe de déclaration d'intérêts et de patrimoine.

Les ministres et secrétaires d'État doivent fournir une liste de leurs avoirs en action, en droits à la retraite et autres avantages tirés d'un précédent emploi. Cette déclaration n'est pas obligatoire pour les parlementaires, mais la majorité d'entre eux la remplit cependant. Le contrôle se fait par les autres parlementaires ou par la presse.

Car en Suède, le principe de transparence est extrêmement fort, et les journalistes peuvent avoir accès à des données parfois très privées. Comme au Canada, les dirigeants doivent se récuser - ne pas débattre ni voter sur un sujet dans lequel ils ont un conflit d'intérêts - même dans le cas où leur conjoint ou leur enfant serait impliqué.

A Chypre, en revanche, on est loin du compte. Il faut dire que deux commissions sont censées contrôler les déclarations de patrimoine des principaux élus en égard à deux lois votées en 2004. Mais en juin 2008, ces lois ont été jugées contraires à la constitution du pays. Dès lors, aucune déclaration de patrimoine n'a plus été déposée.

Ailleurs aussi, le principe de transparence est bien plus fort qu'en France.

Et ailleurs ? Aux **Etats-Unis** par exemple, le Président ainsi que les ministres et les parlementaires sont tenus d'établir une déclaration de patrimoine qui est élargie au conjoint et aux enfants mineurs.

Au **Canada**, la législation est aussi très avancée. Les "titulaires d'une charge publique" doivent déclarer la totalité de leurs biens, dettes, revenus et la liste de leurs activités lors de leur nomination. S'ils possèdent des actifs dont la valeur pourrait être influencée par des décisions politiques (des actions, des obligations,...), ceux-ci sont saisis dans les 120 jours suivant la nomination, puis revendus ou transférés vers un autre actif.

Le pays dispose également d'un commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, qui peut mener des enquêtes en cas de suspicions. Il a également un pouvoir de sanction, mais la pénalité ne peut dépasser 500 \$. [Selon Transparency International](#), le Canada est le pays où les règles vont le plus loin en terme de prévention des conflits d'intérêts.

Mais c'est peut-être en **Norvège**, que l'on trouve l'un des degrés de transparence les plus élevés. En effet, les feuilles d'imposition de tous les contribuables sont publiées sur Internet, à l'exception des membres de la famille royale. Après avoir opté pour un système de divulgation volontaire pendant près de vingt ans, le principe est devenu obligatoire pour les députés depuis 2009.

Evasion fiscale: la Suisse signe une convention multilatérale de l'OCDE

2013-10-15 10:40:00



Photo: archives

L'OCDE a annoncé que la Suisse, longtemps arc-boutée sur son secret bancaire, allait signer mardi une convention multilatérale portant sur l'assistance mutuelle en matière fiscale, une étape qualifiée de "très significative" par l'organisation.

Le délégué permanent de la Suisse auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Stefan Flückiger, doit signer le texte à 14H00 heure locale (12H00 GMT) au siège parisien de l'organisation internationale.

Pascal Saint-Amans, directeur de la fiscalité à l'OCDE, a déclaré à l'AFP qu'il s'agissait d'une "étape très significative" dans la lutte contre l'évasion fiscale, qui signait "la fin du secret bancaire" en Suisse.

La "Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale", signée par une soixantaine de pays dont tous les membres du G20, renforce la coopération entre les administrations des pays signataires, lesquelles s'engagent à échanger leurs informations ou encore à organiser des contrôles simultanés.

En clair, il s'agit de faciliter la chasse aux fraudeurs qui domicilient leurs avoirs à l'étranger afin d'échapper à l'impôt.

La convention "prépare le passage à l'échange automatique de données fiscales", a dit M. Saint-Amans.

L'OCDE entend imposer l'échange automatique comme la norme au niveau international mais cela reste un sujet très sensible pour la Suisse, entre autres. L'échange automatique n'est d'ailleurs prévu que de façon optionnelle par la convention multilatérale.

Evoquant le nombre grandissant de pays ayant signé le texte ou s'apprêtant à le faire, dont par exemple les paradis fiscaux sous influence britannique, le directeur fiscalité de l'OCDE a estimé qu'il s'agissait d'un "mouvement inéluctable" et que les Etats qui s'y soustrayaient "allaient commencer à se marginaliser".

"Je vois mal comment il y aurait un retour en arrière possible", a-t-il affirmé.

La Suisse, sous pression depuis la crise financière de 2008 pour lever son inviolable secret bancaire et taxer les avoirs étrangers, avait annoncé la semaine dernière son intention de signer le texte, en disant son souci de "préserver l'intégrité et la réputation de ses institutions financières".

La ratification du texte par le Parlement s'annonce toutefois ardue. *Afp*

Ex-Detroit mayor gets 28 years in prison for corruption



Former Detroit Mayor Kwame Kilpatrick leaves the U.S. District Court after he was convicted on federal racketeering and other charges in Detroit, Michigan in this March 11, 2013 file photo.

By Steve Neavling

DETROIT | Thu Oct 10, 2013 3:36pm EDT

(Reuters) - Former Detroit Mayor Kwame Kilpatrick was sentenced on Thursday to 28 years in prison following his conviction on two dozen charges including racketeering, bribery and extortion from a conspiracy, which prosecutors said had worsened the city's financial crisis.

Kilpatrick, 43, once seen as a rising star in the Democratic Party, received one of the longest corruption sentences ever handed to a major U.S. politician and one twice that of former Illinois Governor Rod Blagojevich, who is serving a 14-year sentence.

U.S. District Judge Nancy Edmunds said Kilpatrick headed a conspiracy that spent millions of taxpayer dollars. The sentence was intended to send a message that corruption would not be tolerated, she said.

"That way of [business](#) is over," Edmunds said. "We're done."

Kilpatrick, who was mayor from 2002 to 2008, extorted bribes from contractors who wanted to get or keep Detroit city contracts, prosecutors said. They had sought a sentence of at least 28 years in prison for Kilpatrick, who has been held in custody since his conviction in March.

Kilpatrick's attorneys had asked for a sentence of no more than 15 years.

The judge said Kilpatrick had shown no regret until Thursday, when he told the packed courtroom in a nearly 30-minute address he was "extremely remorseful." He rested his chin on his palm and closed his eyes after Edmunds pronounced the sentence.

Kilpatrick, wearing beige prison clothes, said it pained him to see Detroit in [bankruptcy](#) court, unable to provide basic services to its residents. He hoped his sentencing would help Detroit.

"I'm ready to go, so the city can move on," Kilpatrick said.

Kilpatrick, his friend and [business](#) partner, Bobby Ferguson, and Kilpatrick's father, Bernard Kilpatrick, were convicted in March after a six-month trial that included testimony from a former aide and a former city contractor.

Prosecutors accused Kilpatrick of steering \$127 million in contracts to Ferguson, at least \$73 million of which came from extortion and bid-rigging. Ferguson's sentencing, previously set for Thursday afternoon, was rescheduled for Friday.

Prosecutors also presented an array of text messages, bank checks, federal wiretaps and surveillance [video](#) at the trial.

The verdicts were seen as capping the biggest public corruption probe in Detroit in decades and a major victory for prosecutors. At least 18 city officials and 16 other individuals who did business with the city were convicted of corruption offenses from Kilpatrick's tenure as mayor.

LONG TERMS FOR CORRUPTION

In their pre-sentence report, prosecutors said federal courts had handed out substantial sentences in several public corruption cases in recent years. Kilpatrick's term matches that of recent public corruption cases.

In Ohio, former Cuyahoga County Commissioner Jimmy Dimora was sentenced to 28 years on his 2011 conviction for racketeering and bribery related crimes, prosecutors noted. Former Cuyahoga County Auditor Frank Russo, who pleaded guilty and testified against Dimora, was sentenced to nearly 22 years in prison.

A Pennsylvania judge, Mark Ciavarella, was convicted at trial and sentenced to 28 years for accepting cash for supporting the [construction](#) and operation of juvenile detention centers, prosecutors said.

Assistant U.S. Attorney Mark Chutkow told Edmunds the Kilpatrick case was "one of the most significant cases of public corruption" in U.S. history.

In the pre-sentence report, prosecutors said Detroit needed resolute leadership but that, "Instead it got a mayor looking to cash in on his office through graft, extortion and self-dealing."

Kilpatrick was not the main culprit in Detroit filing for [bankruptcy](#), "but his corrupt administration exacerbated the crisis," prosecutors said.

Kilpatrick's attorneys argued that prosecutors overestimated the cost to the city and a government reference to Detroit's bankruptcy filing in its pre-sentence report oversimplified more than five decades of complex problems.

Detroit, which is under the control of a state-appointed emergency manager, filed for bankruptcy protection in July. The city has lost more than half of its population since the 1950s, leaving it with a shrinking tax base and huge debts.

Kilpatrick has asked that he serve his sentence at a federal prison in Texas so he can be close to family who moved to the state after his resignation as mayor. Kilpatrick's family members did not attend Thursday's sentencing.

Kilpatrick was a Michigan state representative when he was elected mayor. He resigned as mayor in 2008 and pleaded guilty to lying under oath to hide an extramarital affair. He was sentenced to a jail term and then later served 14 months in prison for a probation violation when a judge found he had concealed assets to avoid paying restitution to Detroit.

(Editing by David Bailey, Cynthia Johnston and Leslie Gevirtz)

All eyes on the integrity of the 2014 European elections

17.10.13 @ 09:02 By Ronny Patz

BRUSSELS - This week, EUobserver and others reported that Angela Merkel's Christian Democrats recently received almost €700,000 in donations from major shareholders of German car company BMW.

In the absence of upper limits for political donations in Germany, these donations are legal, yet they come shortly after Germany got its way on the EU car emissions regulation.

These and other examples from around Europe raise question marks about the influence of private interests on public decision making and the integrity of political finance.

As some European political parties start nominating their top candidates for the upcoming European elections on 22-25 May 2014, it is important to take note of this news.

It is worth noticing not because European Parliament President Martin Schulz, a German social democrat, has been endorsed as one of the first potential European candidates last week, but because this points to a much wider issue at the intersection of national and European affairs.

EU elections may be European in outlook and in result, but they are effectively governed by 28 different national systems as well as some additional EU-level rules for political party finance, election campaigning and electoral management.

Political finances in Germany and Sweden can affect the outcome of the European ballot as much as electoral management in Austria or Hungary.

Party finance scandals from Finland to Spain in recent years or electoral malpractice incidents in Bulgaria earlier this year have shown that concerns about election campaign rules are not just a matter for a single EU country, but important trans-national issues.

Proper conduct of the European elections is important to ensure the integrity of a European Parliament, which represents more than 500 million EU citizens.

Party finance regimes flaw

Our own analysis, as well as the evaluation by the Council of Europe's Group of States Against Corruption (GRECO), has shown that the landscape of political party finance regimes across Europe and at EU-level have considerable flaws when it comes to transparency of finances, regulation of public and private support, supervision and effective and proportionate sanctions in case of violation of rules.

Issues such as anonymous or unlimited donations, cheap loans or sponsoring have been found to be problematic as has the lack of proactive public oversight or the lack of rules for finances of individual candidates alongside rules for parties.

There have been efforts over the past years to put in place better rules for EU-level political parties, but now it appears the European Parliament and member states will be unable to adopt the new regulation in time for the European elections.

This is a problem. Under current rules and practices, for example, EU citizens would only know long after the European elections, in late 2015, how EU-level political parties have been financed and how they used their finances during the 2014 campaign.

There are also no rules demanding that European political parties' candidate be transparent in how their individual campaigns are financed. Neither are there rules that effectively prevent misuse of administrative resources.

Can candidates who are in national, European or international functions make use of their media appearances and official travels for electoral campaigning? Can they have private campaign accounts or sponsoring and would they need to report on those? Those are just a few of the numerous unanswered questions.

The public needs to be sure that the overall process leading up to the next European Parliament will be open, fair and free from fraud or corruption.

No common European rules

Without common European rules, it will depend on European political parties as well as their affiliates to commit to the transparency and integrity of the electoral process and the campaign.

It will also depend on European and national media, civil society, and citizens to collectively watch campaign finances and pre-electoral activities of European parties, and encourage all political players not to misuse loopholes in national and European laws for the EU campaign.

This needs to be discussed in the coming weeks with political parties, with candidates, with fellow activists, potential election observers and anyone else interested in the European elections.

The 2014 elections should raise trust in democracy across Europe through more integrity, transparency and accountability of everyone involved.

The writer is Communications & Policy Officer at the Transparency International EU Office in Brussels and works on integrity in EU institutions.